



Genève, le 7 septembre 2016

## Le Conseil d'Etat

4534-2016

Monsieur  
Ueli MAURER  
Conseiller fédéral  
Département fédéral des finances  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : Ordonnance sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (OEAR) : ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre adressée aux gouvernements cantonaux, vous invitez ces derniers à se positionner par rapport au sujet mentionné en titre.

Sur le principe, nous sommes favorables à ce projet qui définit les dispositions d'exécution de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR). Nous relevons que notre soutien s'inscrit dans la continuité des autres positions que nous avons défendues et qui visent à l'amélioration de la réputation internationale de la Suisse et de ses relations bilatérales avec les Etats partenaires, le renforcement de la sécurité du droit pour les institutions financières suisses actives internationalement et une parfaite égalité des conditions de concurrence découlant de l'uniformité de la norme à l'échelle mondiale.

S'agissant du détail du projet, notre Conseil partage les remarques contenues dans la prise de position de la CDF.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes.

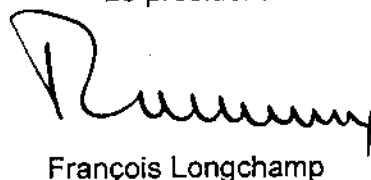
Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT :

La chancelière

  
Anja Wyder Guelpa

Le président

  
François Longchamp